

Image not found or type unknown



Naturalisation par décret

Par **JINE**, le **09/08/2013** à **16:51**

Bonjour,

j'ai pris un RDV avec la sous-préfecture d'Antony pour déposer mon dossier de naturalisation le 23 janvier 2013.

Par contre, mon employeur m'a proposé une opportunité d'aller travailler à Hong Kong pour sa filiale en Février 2013 pour une durée de 2 ans en contrat détaché.

Est-ce que je peux accepter cette offre de travail sans mettre ma demande de naturalisation en difficulté?

(Je me dis, je peux partir à Hong Kong après avoir déposé mon dossier et ensuite, j'attends la réponse de la préfecture, de tout de façon, le délai de réponse est long).

Qui pourrait me donner des conseils svp?

Merci

Par **JINE**, le **09/08/2013** à **16:53**

Désolée, j'ai fait une erreur, c'est 2014, non pas 2013.

Merci

Par **lala13**, le **19/08/2013** à **11:21**

si le jour de l'entretien tu as tous tes papiers j'ai envie de dire qu'il n'y a pas de problème. juste faire attention avec l'adresse: il faudra utiliser une où tu pourras recevoir ton avis 6 mois voir 1 an plus tard!

Par **JINE**, le **19/08/2013** à **17:57**

Bonjour Lala,
merci de ta réponse.

Mais est-ce que la préfecture demandera des documents récents (type dernier bulletin de

salaire) après avoir donné l'avis?